

BTSA GESTION ET MAÎTRISE DE L'EAU

Ce BTSA forme à la réalisation de diagnostic technico-économique et environnemental de projet d'aménagement hydraulique. Les titulaires du BTSA possèdent des connaissances en hydrologie mais aussi en biologie et en chimie pour tout ce qui concerne le traitement des eaux et le contrôle de leur qualité, en agronomie, en géomatique pour la gestion des ressources des sols et sous-sols, en hydraulique et automatisme pour le suivi des équipements.

Les compétences à développer : analyser et interpréter des éléments de gestion économique et commerciale liés à des projets d'aménagement hydraulique ; participer à la conception et à la réalisation de petits barrages, de digues, de plans d'eau, de canalisations, de stations de pompage ou de réseaux d'assainissement ; surveiller le captage de l'eau, son traitement, son stockage et sa distribution, ainsi que la collecte des eaux usées, leur épuration et leur rejet. Il est possible d'encadrer une petite équipe de salariés.

Suivant le contexte, les titulaires du BTSA peuvent participer à diverses fonctions : appui technico-économique et conseil ; gestion d'une unité de traitement ; études, contrôles, production de références ; fonctions commerciales ; fonctions de communication et médiation.

► ACCÈS AU BTS

- **Bac STAV** spécialité aménagement et valorisation des espaces
- **Bac STL**
- **Bac S** dont le profil écologie, agronomie et territoires

► POURSUITE D'ÉTUDES

- **BTSA en un an** pour acquérir une compétence complémentaire
- **Certificat de spécialisation agricole (CSA)**
- **Licence professionnelle** dans les secteurs de l'électrohydraulique, la gestion des bassins versants, la qualité des eaux
- **Classe préparatoire ATS biologie** pour intégrer une école d'agronomie, agroalimentaire, vétérinaire

Pour connaître les poursuites d'études envisageables dans l'académie de Poitiers, consultez le guide « Entrer dans le Sup après le bac »

► DÉBOUCHÉS

Les titulaires de ce BTSA peuvent exercer dans :

- les organisations professionnelles agricoles (conseil, développement, animation, etc.) ;
- les exploitations et les entreprises agricoles, en tant que chef-fe d'exploitation, associé-e ou salarié-e ;
- les sociétés d'aménagement ou les services administratifs impliqués dans l'aménagement ;
- les collectivités territoriales (communes, départements, régions) ;
- les entreprises agroalimentaires ;
- les entreprises de services (distribution d'eau, traitement des effluents).

Exemples de métiers : *animateur-trice de bassin versant, conseiller-ère agricole, garde (chasse, pêche, littoral, rivière, parcs nationaux), technicien-ne d'exploitation de l'eau*

► LES ÉTABLISSEMENTS DANS L'ACADÉMIE

- ◆ 17 **Saintes** Lycée agricole Georges Desclaude **S**

◆	Établissement public
■	Établissement privé sous contrat
❖	Établissement privé hors contrat
●	Établissement consulaire (dépend d'une chambre de commerce et d'industrie ou d'une chambre de métiers)
▼	CFA (Centre de formation d'apprentis)

S	Statut de l'étudiant « Scolaire » (formation temps plein)
A	Statut de l'étudiant « Apprenti » (formation en apprentissage)
alt.	sous statut scolaire Alternance école/entreprise sous statut scolaire

Localisez les établissements sur
www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous/Nouvelle-Aquitaine/Poitiers
► rechercher un établissement

Pour plus d'informations :

